

N°2015-BCA-51

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET
AUTORISATIONS A RECOURIR A DES EMPLOIS CONTRACTUELS**

Le 09 septembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 août 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) Au sein de la filière sapeur-pompier

Afin de régulariser les recrutements de la formation initiale, effectués en février 2015 par anticipation sur les départs à la retraite de l'année 2015, et suite à l'arrivée d'agents de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au sein du CTA/CODIS, il vous est proposé de bien vouloir approuver les transformations suivantes :

- 1 poste d'adjudant est transformé en poste de sergent ;
- 1 poste de caporal est transformé en poste de sapeur ;
- 7 postes de sergent sont transformés en postes de caporal-chef (2) et de sapeur (5).

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, le poste suivant pourra être tenu par un non titulaire recruté sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- attaché à attaché principal, adjoint au responsable finances en charge de la commande publique au groupement Finances et commande publique.

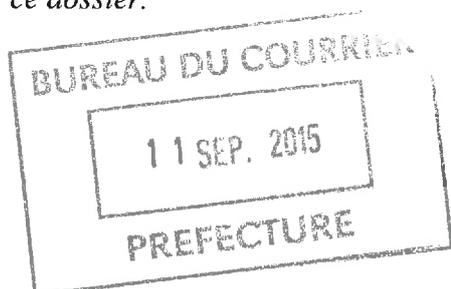
Dans l'hypothèse où un agent non titulaire de la fonction publique territoriale serait retenu, le niveau de rémunération serait défini par référence notamment à la grille indiciaire des cadres d'emplois en prenant en considération les qualifications et l'expérience professionnelles de la personne recrutée.

L'ensemble de ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,

A blue ink signature consisting of several overlapping, stylized strokes.

André GAUTIER

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1er octobre 2015

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/10/2015			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 12/09/2015	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 09/09/2015	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
A1	Colonel	3			3	2	0	2	-1
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	0
A2	Commandant	22			22	21	0	21	-1
	Capitaine	35			35	34	0	34	-1
B1	Lieutenant hors classe	6			6	6	0	6	0
B2	Lieutenant 1ère classe	34			34	33	0	33	-1
B3	Lieutenant 2ème classe	41			41	35	0	35	-6
C1	Adjudants	162		1	161	156	0	156	-5
	Sergents	265	1	7	259	259	0	259	0
C2	Caporal-chef	23	2		25	25	0	25	0
	Caporal	203		1	202	202	0	202	0
C3	Sapeur 1° classe	109	6		115	115	0	115	0
FILIERE SPP hors SSSM		913	9	9	913	898	0	898	-15
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de 1ère classe	1			1	0	1	1	0
	Pharmacien 1ère classe	1			1	1	0	1	0
	Pharmacien 2ème classe	1			1	1	0	1	0
A2	Infirmier d'encadrement	1			1	1	0	1	0
B1	Infirmier-chef	2			2	2	0	2	0
B2	Infirmier principal	1			1	1	0	1	0
B3	Infirmier	1			1	0	1	1	0
FILIERE SSSM		10	0	0	10	8	2	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	0			0	0	0	0	0
A2	Attachés Territoriaux	12			12	8	3	11	-1
B	Rédacteurs Territoriaux	37			37	31	4	35	-2
C	Adjoint Administratifs	98			98	90	8	98	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		147	0	0	147	129	15	144	-3
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	9			9	5	4	9	0
B	Techniciens territoriaux	30			30	20	8	28	-2
C1	Agents de Maîtrise	28			28	26	1	27	-1
C2	Adjointes Techniques*	37			37	33	3	36	-1
FILIERE TECHNIQUE		104	0	0	104	84	16	100	-4
TOTAUX		1175	9	9	1175	1120	33	1153	-22
Emplois temporaires									
	Sapeur 1° classe	8			8	0	0	0	-8
	Lieutenant 2ème classe	1			1	0	0	0	-1
	Sergent-chef	1			1	1	0	1	0
		10	0	0	10	1	0	1	0

	nombre
contractuels	12
Engagés de service civique	3
Apprenti	2
Emplois d'avenir	10
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	1
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroit d'activité, maternité...)